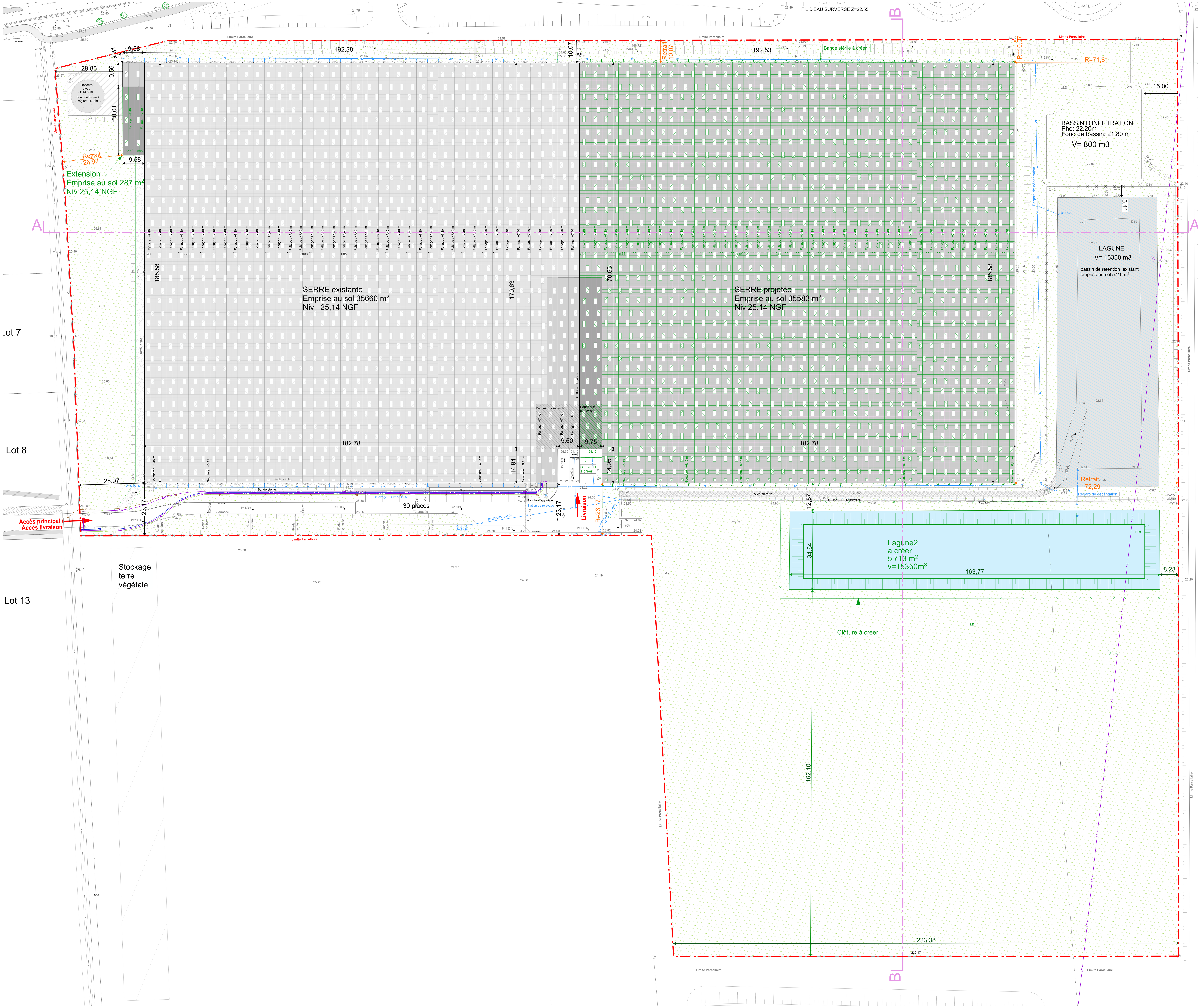

Surface Parcelle :149 502 m²

Emprise bâtiments existants 35827 m²

Emprise projetée 35870 m²

Surface plancher bâtiment existant 35638 m²

Surface plancher de l'extension 35861 m²

Surface espaces verts projetés :61 645 m²

Légende réseaux :

- Eaux Pluviales
- Eaux Usées
- AEP
- Télécom
- Electricité

ABC 14

Extension SERRE

5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES

- Existant
- Projeté

Pièce complémentaire du 04/07/2024
PC 014 167 24 P0006

PC2.2-A 04 — Plan de masse projeté

Maître d'ouvrage	ABC 14	Dessin : OR/AS	Date de création : 30/04/2024
Adresse	5 Rue du four à Chaux COLOMBELLES 14460	Format d'édition : 118,9 x 84,1 cm	
Adresse du chantier	5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES	Ech : 1:500, 1:2,25	

Ind.	Date	Dess.	Modifications
A	04/07/2024	AS/FE	mise à jour des informations

Dupont-Nicolay-RATTIER Architecture devient...
Rattier & Associés treize ARCHITECTURE
13 av. de Cambridge CITIS
14200 Hérouville-St-Clair
02 31 53 42 42
dessin@13-architecture.fr

Ce document est notre propriété exclusive, il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite
Plan exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives et ne pouvant servir de plan d'éxécution

/Volumes/Partage/Affaires/Chantiers/23041-ABC14-COLOMBELLES/10• DESSIN/23041-PC-ABC 14 EXTENSION Serre.pln

N° de dossier : 23041

Coupe A-A état actuel

Coupe A-A état projeté

Terrain naturel inchangé dans le cadre du projet

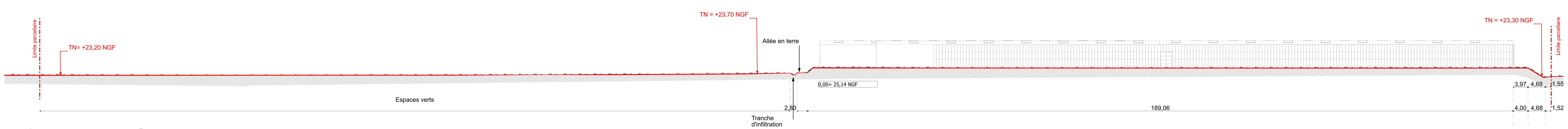

Coupe B-B état actuel

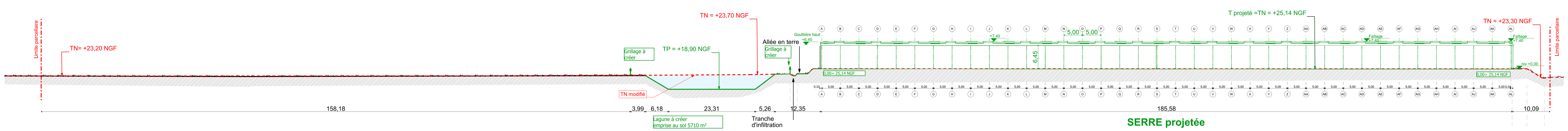

Coupe B-B état projeté

ABC 14

Extension SERRE

5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES

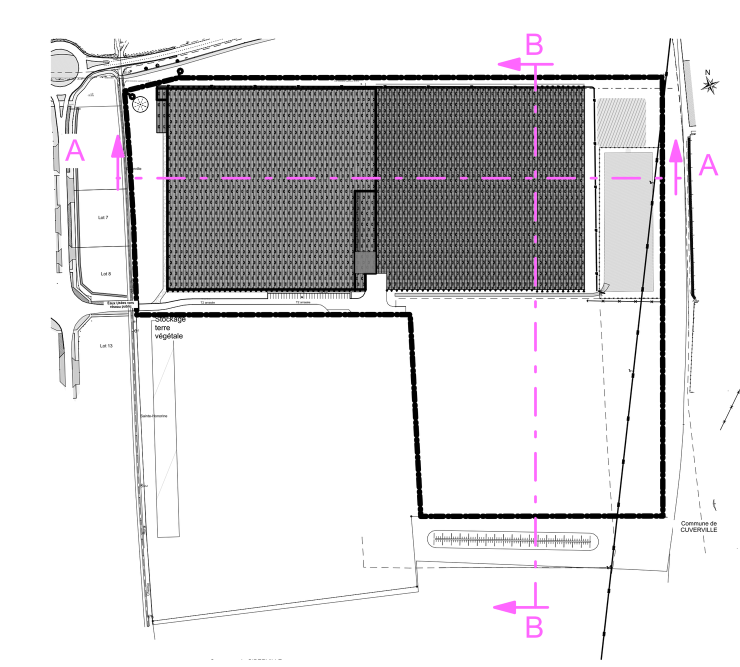

Plan Repérage coupe

- Existant
- Projeté
- Terrain naturel
- Terrain Projeté

Pièce complémentaire du 04/07/2024
PC 014 167 24 P0006

PC 3- A 20 — **Coupes - Etat actuel/projeté**

Maître d'ouvrage	ABC 14	Dessin : OR/AS	Date de création :
Adresse	5 Rue du four à Chaux COLOMBELLES 14460	Format d'édition : 109 x 62,50 cm	
Adresse du chantier	5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES	Ech : 1:500	102,25e 10 20

Ind.	Date	Dess.	Modifications
A	04/07/2024	AS/FE	mise à jour des informations

Dupont-Nicolay-RATTIER Architecture devient...
Rattier & Associés
treize ARCHITECTURE
13 av. de Cambridge CITIS
14200 Hérouville-St-Clair
02 31 53 42 42
dessin@13-architecture.fr

Ce document est notre propriété exclusive, il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite
Plan exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives et ne pouvant servir de plan d'éxécution

/Volumes/Partage/Affaires/Chantiers/23041-ABC14-COLOMBELLES/10• DESSIN/23041-PC -ABC 14 EXTENSION Serre.pln

N° de dossier : 23041

Le projet a pour objet l'extension d'une serre existante située sur la commune de Colombelles (14460).
Le projet n'est ni un ERP , ni une ICPE . Il est soumis à étude d'impact . Le dossier d'évaluation environnementale est joint à la demande de permis de construire (pièce PC 11-1) .

1- État initial du terrain

a- Contexte Cadastral :

Le terrain regroupe 32 parcelles , référencées sous la section BH pour un total de 149 502 m2 .

000 BH 273	60 m²	000 BH 265	1676 m²
000 BH 258	86 m²	000 BH 272	286 m²
000 BH 247	8464 m²	000 BH 279	9 m²
000 BH 267	2393 m²	000 BH 259	24420 m²
000 BH 246	7738 m²	000 BH 245	4773 m²
000 BH 243	10847 m²	000 BH 257	329 m²
000 BH 262	23178 m²	000 BH 282	18 m²
000 BH 285	13 m²	000 BH 244	6564 m²
000 BH 251	9474 m²	000 BH 266	4143 m²
000 BH 192	2806 m²	000 BH 276	51 m²
000 BH 268	4633 m²	000 BH 254	192 m²
000 BH 281	201 m²	000 BH 252	857 m²
000 BH 278	78 m²	000 BH 263	22599 m²
000 BH 275	337 m²	000 BH 260	1897 m²
000 BH 190	7606 m²	000 BH 284	268 m²
000 BH 269	3505 m²	000 BH 264	1 m²

L'accès et la sortie du site se trouvent au Nord-ouest, depuis la rue Sainte-Honorine qui dessert le terrain. Le site présente une serre en verre d'une surface de plancher de 35 638 m². Une zone de parking, d'environ 30 places, existe au sud du terrain.

b- Contexte paysager :

Au nord-est : Bassins d'infiltration publics et Route D 226 .
Au sud-est : Limite de Cuverville , bâtiments d'activité et bassin EP .
Au nord-ouest : Chemin rural de Saint-Honorine et bâtiments d'activité .
Au sud-ouest : Terrain non bâti à usage agricole .

2-Projet :

a- L'aménagement du terrain en indiquant ce qui est modifié ou supprimé :

Le projet se compose de deux extensions :
- La construction d'une serre en partie Nord Est du terrain dont la surface plancher est 35 574 m²
- L'extension de la chaufferie existante en partie Nord Ouest dont la surface plancher est 287 m²

• Accès zone de livraison, parking :
L'accès existant à l'ouest de la parcelle sera conservé, et l'aire de stationnement sera suffisante pour permettre le stationnement des véhicules du personnel.

• Gestion des eaux usées :
Il n'y aura pas de changement car il n'y a pas de sanitaires dans l'extension . les sanitaires des locaux des salariés existants sont reliés au réseau communal d'assainissement collectif.

• Gestion des eaux pluviales :
Actuellement , les eaux de pluie sont récupérées et envoyées vers un ouvrage de stockage appelé "lagune" d'un volume de 15000 m³ . en sortie de ce bassin , et dans le cas où l'ouvrage est à pleine charge, l'excédent des eaux de ruissellement des toitures sont dirigées vers un bassin d'infiltration aménagée de manière écologique .
Quant à l'extension, les eaux de pluie seront également récupérées et envoyées par des canalisations vers un nouvel ouvrage de stockage "lagune" dont le volume est 15000m³ en assurant la connexion entre les deux lagunes par des regards existants .

En se basant sur la pluviométrie moyenne à Caen Carpiquet 1991-2020 et les besoins en irrigation qui étaient indiqués dans le dossier précédent, les deux lagunes de 15000 m³ ne devraient théoriquement jamais déborder.
Sur la base du coefficient de perméabilité de l'étude de sol, le bassin d'infiltration actuel (2000 m²) permet d'infiltrer 10 l/s.

La gestion des eaux de voirie restera inchangée . Elles sont dirigées vers la tranchée d'infiltration afin d'écarter tout risque de pollution des eaux destinées à l'irrigation des cultures .

b- L'implantation , l'organisation , la composition et le volume des constructions nouvelles notamment par rapport aux constructions et paysages avoisinants :

La nouvelle serre sera implantée dans la partie Sud -est de l'unité foncière. La hauteur de faitage sera identique à celle de la serre existante, soit 7,42 mètres.
L'extension de la chaufferie viendra en prolongement de l'existante sur une longueur de 30,00 m .
• Façade Nord-Ouest :
Retrait requis : Soit à l'alignement de chemin rural de saint-Honorine soit avec un retrait au moins 2m .
Retrait (chaufferie) projetée : 26,92 m.
• Façade Nord-Est :
Retrait requis : Soit à l'alignement de l'emprise publique soit avec un retrait au moins 2m .
Recul projet : 10,07m.
• Façade Sud-Ouest :
Recul requis par rapport à limite séparative: soit en limite séparative soit avec un retrait au moins égal à 3m.
Recul projet : 23,17m
• Façade Sud-Est :
Recul requis par rapport à limite séparative: soit en limite séparative soit avec un retrait au moins égal à 3m.
Retrait projet : 71,81 m.

c- Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain :

Les clôtures et aménagements situés en limite du terrain resteront inchangés.

d- Les matériaux et les couleurs des constructions :

les matériaux employés au projet seront identique à ceux de la serre existante pour assurer la continuité visuelle de la construction.

- Façades :
Sur la façade sud de la serre existante, 3 châssis seront ajoutés.
Les façades Sud-Ouest et Sud-Est de la nouvelle serre seront traitées avec deux tiers de panneaux en polycarbonate opaque blanc et un tiers en verre clair. En revanche, la façade Nord-Est sera entièrement traitée avec des panneaux en polycarbonate.
Quant à l'extension de la chaufferie, elle sera également traitée avec des panneaux en polycarbonate opaque blanc .

- Toiture :
Pour la serre projetée, la toiture sera de type multi-pente à 21 % avec une couverture en verre transparent sur la plus grande partie , la zone quai étant traitée en panneau sandwich blanc .
L'extension de la chaufferie, elle sera traitée comme le local existant, avec une couverture en verre opaque blanc.

- Menuiseries extérieures :
Châssis en aluminium teinté RAL 7016.

e- Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ;

Aucune plantation actuellement sur le site à vocation agricole . Il n'est pas prévu d'en planter .
La surface d'espaces verts projetée est de 61 645 m²

f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement :

L'accès existant au site sera conservé . Un quai de livraison sera ajouté pour la serre projetée. Pour cela, une pente sera créée pour descendre de 1,20 mètre devant le quai de livraison.

Pièce complémentaire du 04/07/2024
PC 014 167 24 P0006

Ce document est notre propriété exclusive, il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite - Plan exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives et ne pouvant servir de plan d'exécution

Rattier & Associés
treize ARCHITECTURE

MAIRIE
Service Urbanisme
A l'attention de Monsieur le Maire
Place François Mitterrand
14460 COLOMBELLES

N/Réf. : AS/FE - 23041
ABC14
Extensions serre
à COLOMBELLES (14)

Hérouville St Clair, le 5 juillet 2024

PC N° 014 167 24 P0006

Envoi en recommandé avec AR

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à votre demande de pièces, en date du 27.06.2024, concernant la construction de deux extensions pour le compte de ABC14, veuillez trouver ci-dessous les éléments suivants :

- « PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme] : Veuillez indiquer les distances entre l'extension ouest (extension de la chaufferie) et la route longeant l'unité foncière (chemin rural de Sainte Honorine).
Veuillez représenter l'accès livraison car il n'est pas visible sur le plan de masse projet.
Afin de faciliter la compréhension du dossier, veuillez faire apparaître sur le plan de masse le repérage des deux coupes.
Veuillez représenter la haie ou l'alignement d'arbres identifiés comme éléments paysagers à protéger le long du chemin rural de Sainte Honorine. » :

La pièce *PC2.2 Plan de masse projeté* a été modifiée en ce sens et remplacée par le document « PC2.2-indice A du 04/07/24 ». Cette pièce a été complétée comme suit :

- Indication de la distance séparant l'extension Ouest de la limite parcellaire = 26,92 mètres.
- Indication de l'accès livraison (= unique accès à la parcelle)
- Repérage des coupes de terrain (pièce *PC3 Coupes État actuel / projeté*)

Concernant le dernier point : il y a bien une haie représentée sur le règlement graphique du PLU. Cependant aucune haie n'existe sur le terrain le long de la limite Ouest. En outre, la haie représentée graphiquement sur le plan de PLU est implanté à l'Ouest du chemin rural Sainte Honorine, donc hors du terrain du présent projet.

Ci-dessous des photos datant de 2019 et 2023

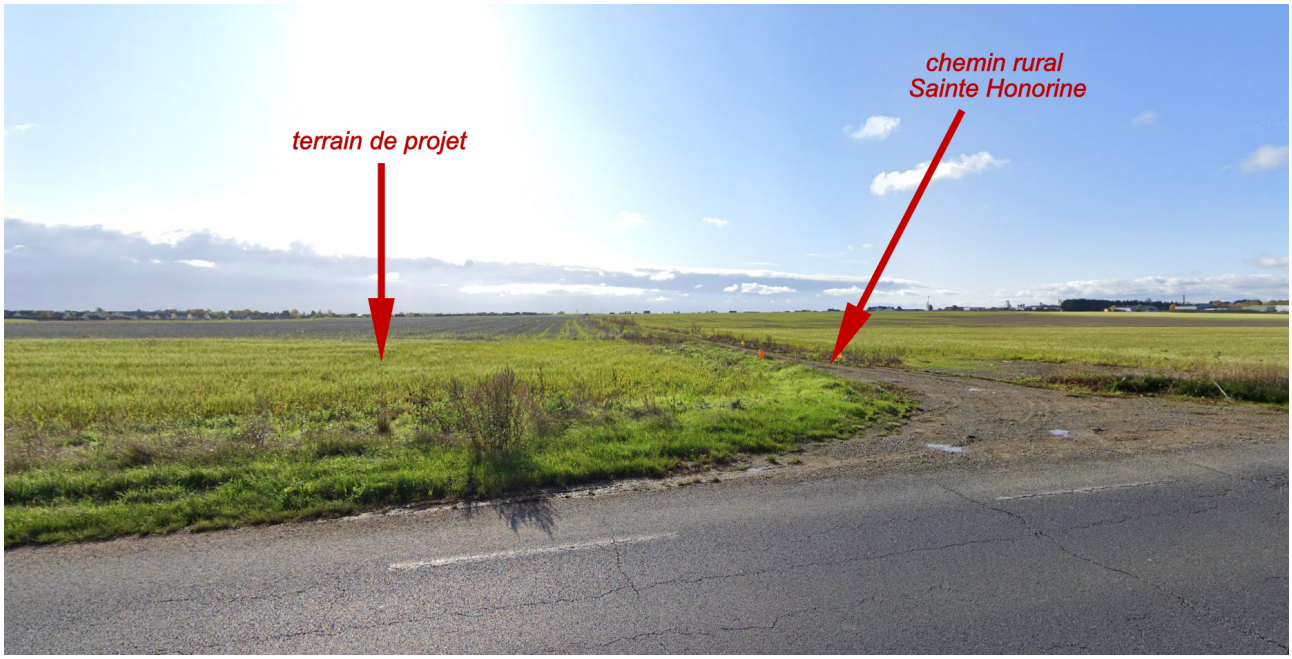

ci-dessus : photo du site datée de 2019, aucune haie ni alignement d'arbres.

ci-dessus : photo du site datée de 2024, aucune haie ni alignement d'arbres.

ERNULT Faustine / FOSSEY Perceval / LACHERAY Laurent / RATTIER Olivier
www.13-Architecture.fr
13 Avenue de Cambridge • CITIS • 14 200 HÉROUVILLE ST-CLAIR • 02 31 53 42 42 • accueil@13-Architecture.fr
S.A.R.L. 13-Architecture au capital de 40 000 € • RCS Caen 750 241 002

- « PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme] : Le plan en coupe doit faire apparaître :
• le profil du terrain avant et après les travaux (terrain naturel et terrain fini avec les cotes NGF). Le terrain naturel est défini comme celui n'ayant pas subi, préalablement à la construction, des transformations artificielles importantes modifiant son niveau par rapport aux terrains avoisinants ;
Le plan fourni ne fait pas apparaître le terrain fini ni le terrain naturel. Veuillez les représenter par deux couleurs différentes afin de faciliter la compréhension du dossier.
Nota : pour une meilleure lisibilité, faites figurer l'emplacement choisi pour le plan de coupe sur le plan de masse. » :

La pièce *PC3 Coupes État actuel / projeté* a été modifiée en ce sens et remplacée par le document « PC3-indice A du 04/07/24 ». Cette pièce a été complétée comme suit :

- Sur les coupes état actuel : la couleur du terrain naturel, initialement noire, a été remplacée par une ligne rouge. Les cotes NGF du TN ont été grossies et passées en rouge également.
- Sur les coupes état projeté : le terrain naturel a été rajouté en pointillés rouges sur le Terrain projet, représenté en vert. Les cotes NGF du Terrain projet ont été grossies. Est précisé que le terrain Projet est identique au Terrain Naturel existant avant travaux.
- Le repérage des plans de coupes est indiqué sur le cartouche du plan. Nous l'avons ajouté sur la pièce *PC2.2 Plan de masse projeté.*

- « PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R.431-8 du code de l'urbanisme] : Veuillez rappeler les distances entre les deux extensions et la voie publique, entre les extensions et les limites séparatives.
Veuillez rappeler le nombre de mètres carrés consacrés aux espaces verts.
Veuillez indiquer si le dossier reçoit ou non du public et s'il s'agit ou non d'une ICPE.
Étant donné la taille du projet, il est important de rappeler qu'il fait l'objet d'une étude d'impact.
Par ailleurs, veuillez expliciter comment le projet prend en compte les éléments paysagers (haie, alignement d'arbres le long du chemin rural Sainte Honorine) à protéger au titre de l'article L 151-19/23 du Code de l'Urbanisme. De même, veuillez indiquer comment le projet prend en compte les remontées de nappes. »

La pièce PC4 a été modifiée en ce sens et remplacée par le document « PC4-indice A du 04/07/24 ». Cette pièce a été complétée comme suit :

- Rappel des distances projetées entre les extensions projetées et les limites parcellaires.
- Rappel du nombre de mètres carrés d'espaces verts projetés
- Indication que le projet n'est ni un ERP, ni une ICPE.
- Indication que le projet est soumis à étude d'impact.
- Indication concernant les éléments paysagers : aucune haie n'existe aujourd'hui sur le terrain le long du chemin rural Saint Honorine.
- Indication au sujet de la prise en compte des nappes : cf dossier d'évaluation environnementale joint à la demande de permis de construire (pièce *PC11-1 Étude d'impact actualisé* de la demande de permis de construire).

- « PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme] : le cas échéant, veuillez fournir cette pièce. Celle-ci permet de prouver que vous avez bien engagé la procédure spécifique aux installations classées pour la protection de l'environnement. »

- Le projet n'est pas une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Enfin, concernant le **« NOTA BENE : veuillez fournir une note de calcul hydraulique »,** nous vous informons que ce document est présent dans le dossier initialement transmis. Cette note de calcul se trouve dans le dossier d'évaluation environnementale, à partir de la page 55/85 (pièce *PC11-1 Étude d'impact actualisé* de la demande de permis de construire).

Vous remerciant de bien vouloir instruire ce dossier,

Veuillez croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

F.ERNULT

ERNULT Faustine / FOSSEY Perceval / LACHERAY Laurent / RATTIER Olivier
www.13-Architecture.fr
13 Avenue de Cambridge • CITIS • 14 200 HÉROUVILLE ST-CLAIR • 02 31 53 42 42 • accueil@13-Architecture.fr
S.A.R.L. 13-Architecture au capital de 40 000 € • RCS Caen 750 241 002

Rattier & Associés
treize ARCHITECTURE

MAIRIE
Service Urbanisme
A l'attention de Monsieur le Maire
Place François Mitterrand
14460 COLOMBELLES

N/Réf. : AS/FE - 23041
ABC14
Extensions serre
à COLOMBELLES (14)

Hérouville St Clair, le 5 juillet 2024

PC N° 014 167 24 P0006

Envoi en recommandé avec AR

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à votre demande de pièces, en date du 27.06.2024, concernant la construction de deux extensions pour le compte de ABC14, veuillez trouver ci-dessous les éléments suivants :

- « PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme] : Veuillez indiquer les distances entre l'extension ouest (extension de la chaufferie) et la route longeant l'unité foncière (chemin rural de Sainte Honorine).
Veuillez représenter l'accès livraison car il n'est pas visible sur le plan de masse projet.
Afin de faciliter la compréhension du dossier, veuillez faire apparaître sur le plan de masse le repérage des deux coupes.
Veuillez représenter la haie ou l'alignement d'arbres identifiés comme éléments paysagers à protéger le long du chemin rural de Sainte Honorine. » :

La pièce *PC2.2 Plan de masse projeté* a été modifiée en ce sens et remplacée par le document « PC2.2-indice A du 04/07/24 ». Cette pièce a été complétée comme suit :

- Indication de la distance séparant l'extension Ouest de la limite parcellaire = 26,92 mètres.
- Indication de l'accès livraison (= unique accès à la parcelle)
- Repérage des coupes de terrain (pièce *PC3 Coupes État actuel / projeté*)

Concernant le dernier point : il y a bien une haie représentée sur le règlement graphique du PLU. Cependant aucune haie n'existe sur le terrain le long de la limite Ouest. En outre, la haie représentée graphiquement sur le plan de PLU est implanté à l'Ouest du chemin rural Sainte Honorine, donc hors du terrain du présent projet.

Ci-dessous des photos datant de 2019 et 2023

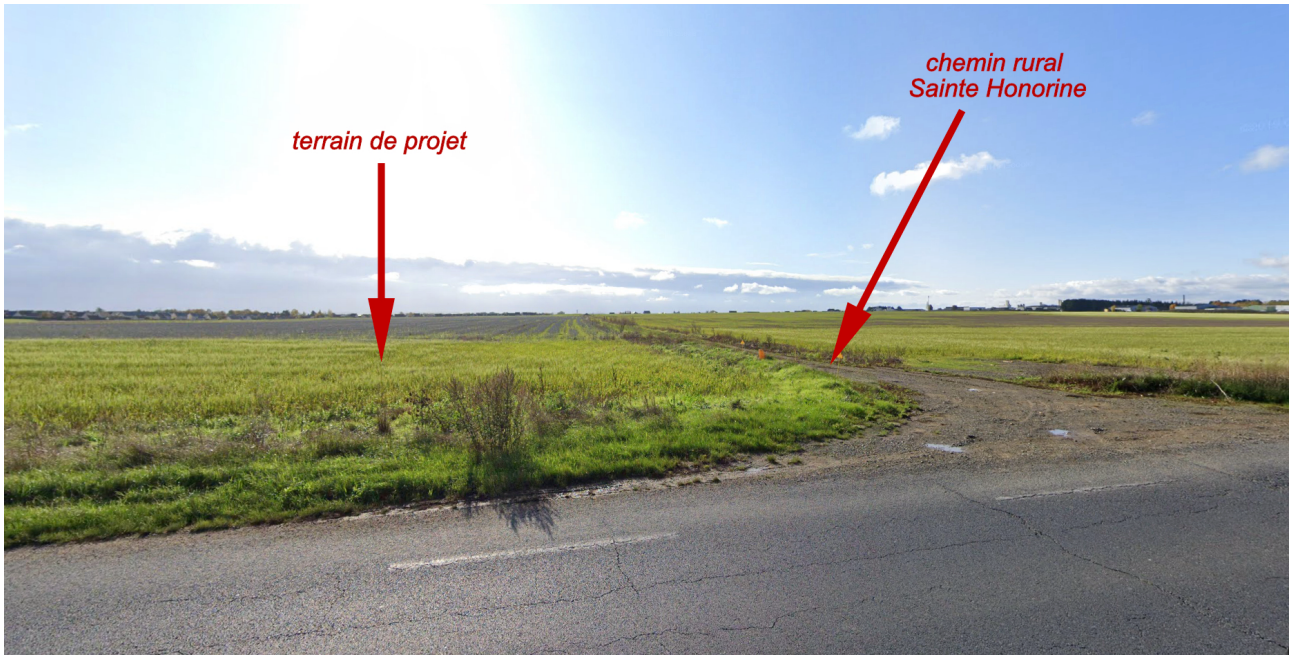

ci-dessus : photo du site datée de 2019, aucune haie ni alignement d'arbres.

ci-dessus : photo du site datée de 2024, aucune haie ni alignement d'arbres.

ERNULT Faustine / FOSSEY Perceval / LACHERAY Laurent / RATTIER Olivier
www.13-Architecture.fr
13 Avenue de Cambridge • CITIS • 14 200 HÉROUVILLE ST-CLAIR • 02 31 53 42 42 • accueil@13-Architecture.fr
S.A.R.L. 13-Architecture au capital de 40 000 € • RCS Caen 750 241 002

- « PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme] : Le plan en coupe doit faire apparaître :
• le profil du terrain avant et après les travaux (terrain naturel et terrain fini avec les cotes NGF). Le terrain naturel est défini comme celui n'ayant pas subi, préalablement à la construction, des transformations artificielles importantes modifiant son niveau par rapport aux terrains avoisinants ;
Le plan fourni ne fait pas apparaître le terrain fini ni le terrain naturel. Veuillez les représenter par deux couleurs différentes afin de faciliter la compréhension du dossier.
Nota : pour une meilleure lisibilité, faites figurer l'emplacement choisi pour le plan de coupe sur le plan de masse. » :

La pièce *PC3 Coupes État actuel / projeté* a été modifiée en ce sens et remplacée par le document « PC3-indice A du 04/07/24 ». Cette pièce a été complétée comme suit :

- Sur les coupes état actuel : la couleur du terrain naturel, initialement noire, a été remplacée par une ligne rouge. Les cotes NGF du TN ont été grossies et passées en rouge également.
- Sur les coupes état projeté : le terrain naturel a été rajouté en pointillés rouges sur le Terrain projet, représenté en vert. Les cotes NGF du Terrain projet ont été grossies. Est précisé que le terrain Projet est identique au Terrain Naturel existant avant travaux.
- Le repérage des plans de coupes est indiqué sur le cartouche du plan. Nous l'avons ajouté sur la pièce *PC2.2 Plan de masse projeté.*

- « PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R.431-8 du code de l'urbanisme] : Veuillez rappeler les distances entre les deux extensions et la voie publique, entre les extensions et les limites séparatives.
Veuillez rappeler le nombre de mètres carrés consacrés aux espaces verts.
Veuillez indiquer si le dossier reçoit ou non du public et s'il s'agit ou non d'une ICPE.
Étant donné la taille du projet, il est important de rappeler qu'il fait l'objet d'une étude d'impact.
Par ailleurs, veuillez expliciter comment le projet prend en compte les éléments paysagers (haie, alignement d'arbres le long du chemin rural Sainte Honorine) à protéger au titre de l'article L 151-19/23 du Code de l'Urbanisme. De même, veuillez indiquer comment le projet prend en compte les remontées de nappes. »

La pièce PC4 a été modifiée en ce sens et remplacée par le document « PC4-indice A du 04/07/24 ». Cette pièce a été complétée comme suit :

- Rappel des distances projetées entre les extensions projetées et les limites parcellaires.
- Rappel du nombre de mètres carrés d'espaces verts projetés
- Indication que le projet n'est ni un ERP, ni une ICPE.
- Indication que le projet est soumis à étude d'impact.
- Indication concernant les éléments paysagers : aucune haie n'existe aujourd'hui sur le terrain le long du chemin rural Saint Honorine.
- Indication au sujet de la prise en compte des nappes : cf dossier d'évaluation environnementale joint à la demande de permis de construire (pièce *PC11-1 Étude d'impact actualisé* de la demande de permis de construire).

- « PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme] : le cas échéant, veuillez fournir cette pièce. Celle-ci permet de prouver que vous avez bien engagé la procédure spécifique aux installations classées pour la protection de l'environnement. »

- Le projet n'est pas une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Enfin, concernant le **« NOTA BENE : veuillez fournir une note de calcul hydraulique »,** nous vous informons que ce document est présent dans le dossier initialement transmis. Cette note de calcul se trouve dans le dossier d'évaluation environnementale, à partir de la page 55/85 (pièce *PC11-1 Étude d'impact actualisé* de la demande de permis de construire).

Vous remerciant de bien vouloir instruire ce dossier,

Veuillez croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

F.ERNULT

ERNULT Faustine / FOSSEY Perceval / LACHERAY Laurent / RATTIER Olivier
www.13-Architecture.fr
13 Avenue de Cambridge • CITIS • 14 200 HÉROUVILLE ST-CLAIR • 02 31 53 42 42 • accueil@13-Architecture.fr
S.A.R.L. 13-Architecture au capital de 40 000 € • RCS Caen 750 241 002

N° de dossier : PC 014 167 24 P0006
Déposé le : 07/06/2024
À COLOMBELLES

Ce document est généré à la suite d'une saisie dématérialisée. Il est signé numériquement.
Basé sur le cerfa n° 13409

Demande de Permis de construire

Autre permis de construire

Identité du ou des demandeurs

Identité : [Dénomination] ABC14 - [Raison sociale] ABC14

Numéro professionnel (SIRET) :	83750479400038	Adresse email :	battais.pm@gmail.com
Type de société :	SARL	Indicatif si pays étranger :	
Représentant :	Monsieur BATTAIS Pierre Marie	Téléphone :	
Adresse :	5 rue du four à chaux 14460 COLOMBELLES	Pays :	France
Complément d'adresse :	(Code INSEE 14167)	Division territoriale :	

☑ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Correspondant

Identité : [Dénomination] 13 ARCHITECTURE - [Raison sociale] 13 ARCHITECTURE

Numéro professionnel (SIRET) :	75024100200021	Adresse email :	dessin@13-architecture.fr
Type de société :	SARL	Indicatif si pays étranger :	
Représentant :	Monsieur RATTIER Olivier	Téléphone :	0231534242
Adresse :	13 Avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	Pays :	France
Complément d'adresse :	(Code INSEE 14327)	Division territoriale :	

☑ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le terrain

Adresse du (ou des) terrain(s)

Adresse :	5 Rue du Four à Chaux 14460 COLOMBELLES
Complément d'adresse :	(Code INSEE 14167)
Superficie totale du terrain (m²) :	149502

Situation du terrain

☐ Ma demande porte sur le domaine public

Références cadastrales

Préfixe	Section	Numéro	Surface (m²)	Observation	Partielle
0	BH	190	7606		Non
0	BH	192	2806		Non
0	BH	243	10847		Non
0	BH	244	6564		Non
0	BH	245	4773		Non
0	BH	246	7738		Non

Préfixe	Section	Numéro	Surface (m²)	Observation	Partielle
0	BH	247	8464		Non
0	BH	251	9474		Non
0	BH	252	857		Non
0	BH	254	192		Non
0	BH	257	329		Non
0	BH	258	86		Non
0	BH	259	24420		Non
0	BH	260	1897		Non
0	BH	262	23178		Non
0	BH	263	22599		Non
0	BH	264	1		Non
0	BH	265	1676		Non
0	BH	266	4143		Non
0	BH	267	2393		Non
0	BH	268	4633		Non
0	BH	269	3505		Non
0	BH	272	286		Non
0	BH	273	60		Non
0	BH	275	337		Non
0	BH	276	51		Non
0	BH	278	78		Non
0	BH	279	9		Non
0	BH	281	201		Non
0	BH	282	18		Non
0	BH	284	268		Non
0	BH	285	13		Non

Situation juridique du terrain

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? :	Non
Le terrain est-il situé dans un lotissement ? :	Non
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? :	Non
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? :	Non
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? :	Non
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? :	Non

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation :

À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés

Quel que soit le secteur de la commune

- ☐ Lotissement
- ☐ Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- ☐ Terrain de camping
- ☐ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- ☐ Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- ☐ Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- ☐ Aménagement d'un golf
- ☐ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs

Contenance (nombre d'unités) :

- ☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol

Superficie (en m2) :

Profondeur en m (pour les affouillements) :

Hauteur en m (pour les exhaussements) :

- ☐ Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- ☐ Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé

- ☐ Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- ☐ Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques

- ☐ Création d'une voie
- ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- ☐ Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle

- ☐ Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? :

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés : Non

Quelle garantie sera utilisée ? :

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation : Non

À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante : Non

À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

Architecte

☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire

Identité :	[Dénomination] 13 ARCHITECTURE - [Raison sociale] 13 ARCHITECTURE	Numéro professionnel (SIRET) :	75024100200021
Représentant :	Madame ERNULT Faustine	Type de société :	SARL
Adresse :	13 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	Téléphone :	0231534242
Complément d'adresse :	(Code INSEE 14327)	Télécopie :	
		Adresse email :	dessin@13-architecture.fr

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : S15324PC000472375

Conseil régional de l'ordre de : NORMANDIE

Nature du projet envisagé

☑ Nouvelle construction

☐ Travaux sur construction existante

☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

- construction d'une serre en partie Nord-Est du terrain d'une surface de plancher de 35 574 m2 - extension du bâtiment existant en partie Nord-Ouest, d'une surface de plancher de 287 m2

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa puissance crête kW :

Indiquez la destination de l'énergie produite :

Informations complémentaires

Nombre total de logements créés :

dont individuels :

dont collectifs :

Répartition du nombre total de logements créés par type de financement

Logement Locatif Social :

Accession Sociale (hors PTZ) :

Prêt à taux zéro (PTZ) :

Autres financements :

Mode d'utilisation principale des logements

Mode d'utilisation principale :

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, précisions

☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin ☐ Autres annexes à l'habitation

Précisez :

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre

Type de résidence :

Veuillez préciser le type de résidence :

Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces

1 pièce :

2 pièces :

3 pièces :

4 pièces :

5 pièces :

6 pièces et plus :

Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé

Au dessus du sol :

Au dessous du sol :

Les travaux comprennent notamment

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif

☐ Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale ☐ Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir

Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

Stationnement

Nombre de places avant réalisation du projet : 30

Nombre de places après réalisation du projet : 30

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement

Numéro :

Voie :

Lieu dit :

Code postal :

Commune :

Adresse 2 des aires de stationnement

Numéro :

Voie :

Lieu-dit :

Code postal :

Commune :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement (m²) :

Surface bâtie (m²) :

Pour les commerces et cinémas

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

Destination des constructions et tableau des surfaces

Destinations	Surface existante avant travaux	Surface créée	Surface créée par changement de destination	Surface supprimée	Surface supprimée par changement de destination	Surface totale
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière	35638	35861	0	0	0	**71499**
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)	**35638**	**35861**	**0**	**0**	**0**	**71499**

À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Votre projet nécessite-t-il des démolitions ? : Non

Type de démolition :

Veuillez décrire les travaux qui seront effectués :

Nombre de logements démolis :

Date approximative à laquelle le(s) bâtiment(s) dont la démolition est envisagée a(ont) été construit(s) :

Participation pour voirie et réseaux

Le propriétaire ou le bénéficiaire de la promesse de vente est-il différent du demandeur ? : Non

Informations pour l'application d'une législation connexe

Nature des travaux envisagés

- [x] Porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement
- [x] Porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- [ ] Fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- [ ] Porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- [ ] Déroge à certaines règles de construction et met en oeuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- [ ] Relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)
- [ ] A déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

- [ ] Est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712 - 3 du code de l'énergie
- [ ] Se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- [ ] Se situe dans les abords d'un monument historique

☐ Porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

☐ Si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

Pour un permis d'aménager un lotissement

☐ Je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental

☐ Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², je certifie qu'un architecte ou qu'un paysagiste-concepteur a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental

Le professionnel sollicité est un :

Identité :

Adresse :

Complément d'adresse :

Téléphone :

Télécopie :

Adresse email :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes :

Conseil régional de l'ordre de :

Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Code	Description	Fichiers
PC01	Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	23041_PC 1.1 Plan de Situation.pdf 23041_PC 1.2 Cadastre.pdf
PC02	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	23041_PC 2.1 Plan de masse actuel.pdf 23041_PC 2.2 Plan de masse projeté.pdf
PC03	Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	23041_PC 3 Coupes - Etat actuel_projeté.pdf
PC04	Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	23041_PC 4 Notice architecturale et paysagère.pdf 23041_PC Plan RDC.pdf 23041_PC Attestation Thermique.pdf
PC05	Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	23041_PC 5 Façades.pdf
PC06	Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]	23041_PC 6 Insertion du projet dans son environnement.pdf
PC07	Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]	23041_PC 7 Photographie permettant de situer le terrrain dans l'environement proche .pdf
PC08	Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]	23041_PC 8 Photographies permettant de situer le terrrain dans l'environement lointain.pdf

Pièces obligatoires complémentaires à joindre selon la nature ou la situation du projet

Code	Description	Fichiers
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact		
PC11-1	L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	20240606-23041-Dossier Evaluation Environnementale-mémoire résumé non technique.pdf 20240606-23041-Dossier Evaluation environnementale.pdf

ABC 14	Extension SERRE	5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES

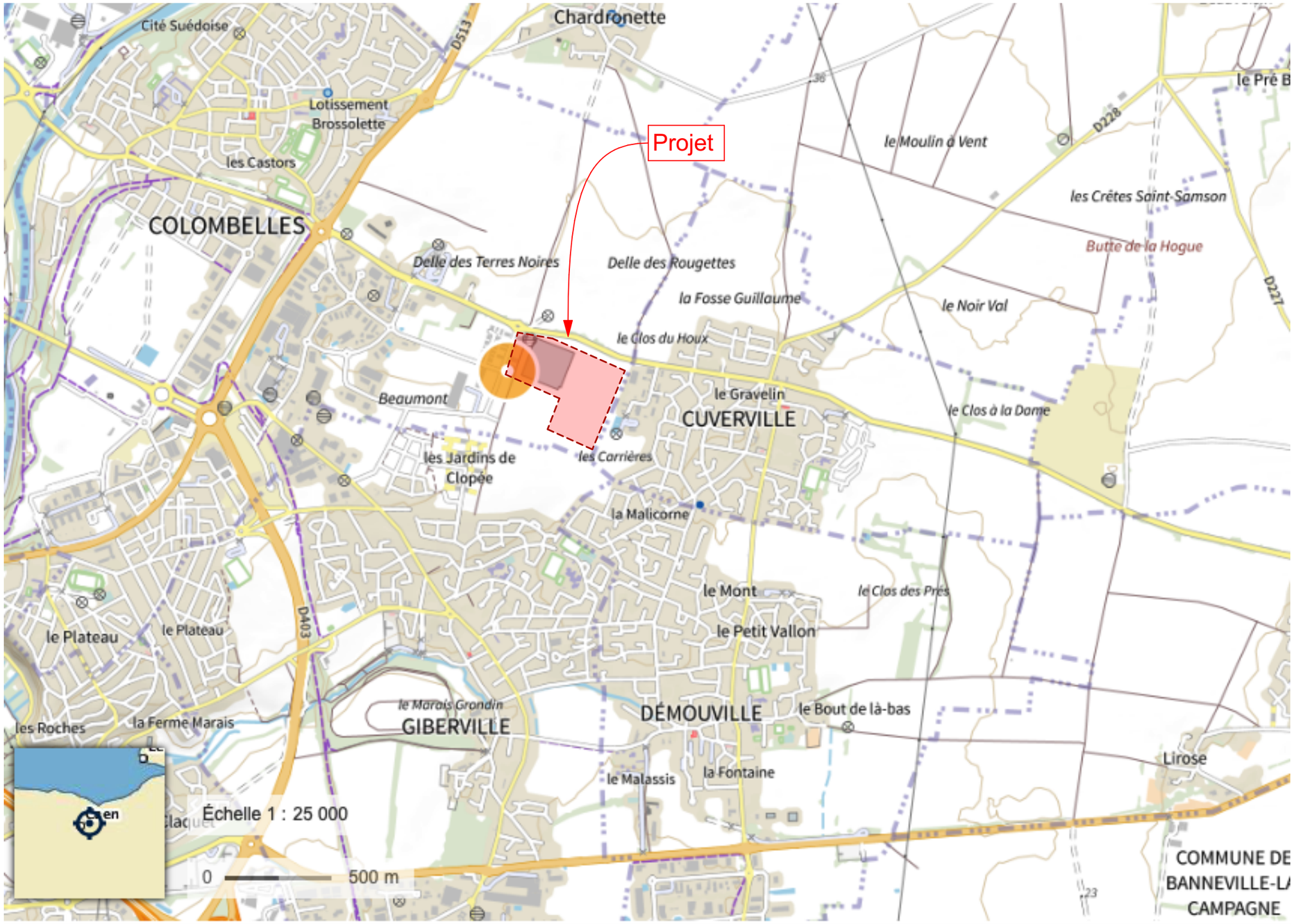

Dupont-Nicolay-RATTIER Architecture devient...
treize ARCHITECTURE
13 av. de Cambridge CITIS
14200 Hérouville-St-Clair
02 31 53 42 42
dessin@13-architecture.fr

ABC 14	5 Rue du four à Chaux COLOMBELLES 14460	PC 1.1	01	Plan de Situation						Dessin. OR/AS	1/25000e
Adresse chantier	5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES			Ind.		Date		Dess.		Modif.	0 500 1000

Date de création : 30/04/2024	N° de dossier : 23041
Format A3 - paysage	

Ce document est notre propriété exclusive, il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite - Plan exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives et ne pouvant servir de plan d'exécution

/Volumes/Partage/Affaires/Chantiers/23041-ABC14-COLOMBELLES/10• DESSIN/23041-PC -ABC 14 EXTENSION Serre.pln

ABC 14	Extension SERRE	5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES

Département : CALVADOS
Commune : COLOMBELLES

Section : BH
Feuille : 000 BH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 14/03/2024
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC49

Liste parcelles :

000 BH 190 7606 m²

000 BH 192 2806 m²

000 BH 243 10847 m²
000 BH 244 6564 m²
000 BH 245 4773 m²
000 BH 246 7738 m²
000 BH 247 8464 m²

000 BH 251 9474 m²
000 BH 252 857 m²

000 BH 254 192 m²

000 BH 257 329 m²
000 BH 258 86 m²
000 BH 259 24420 m²
000 BH 260 1897 m²

000 BH 262 23178 m²
000 BH 263 22599 m²
000 BH 264 1 m²
000 BH 265 1676 m²
000 BH 266 4143 m²
000 BH 267 2393 m²
000 BH 268 4633 m²
000 BH 269 3505 m²

000 BH 272 286 m²
000 BH 273 60 m²

000 BH 275 337 m²
000 BH 276 51 m²

000 BH 278 78 m²
000 BH 279 9 m²

000 BH 281 201 m²
000 BH 282 18 m²

000 BH 284 268 m²
000 BH 285 13 m²

Total : 149 502 m²

Dupont-Nicolay-RATTIER Architecture devient... 13 treize ARCHITECTURE 13 av. de Cambridge CITIS 14200 Hérouville-St-Clair 02 31 53 42 42 dessin@13-architecture.fr	ABC 14	5 Rue du four à Chaux COLOMBELLES 14460	PC 1.2	02	Cadastre	Dessin. OR/AS	Ech : 1:2500e	Date de création : 30/04/2024	N° de dossier : 23041
	Adresse chantier	5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES			Ind. b Date 07/06/2024 Dess. AS/FE Modif. Correction nom de parcelles		0 50 100	Format A3 - paysage	

Ce document est notre propriété exclusive, il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite - Plan exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives et ne pouvant servir de plan d'exécution

/Volumes/Partage/Affaires/Chantiers/23041-ABC14-COLOMBELLES/10• DESSIN/23041-PC -ABC 14 EXTENSION Serre.pln

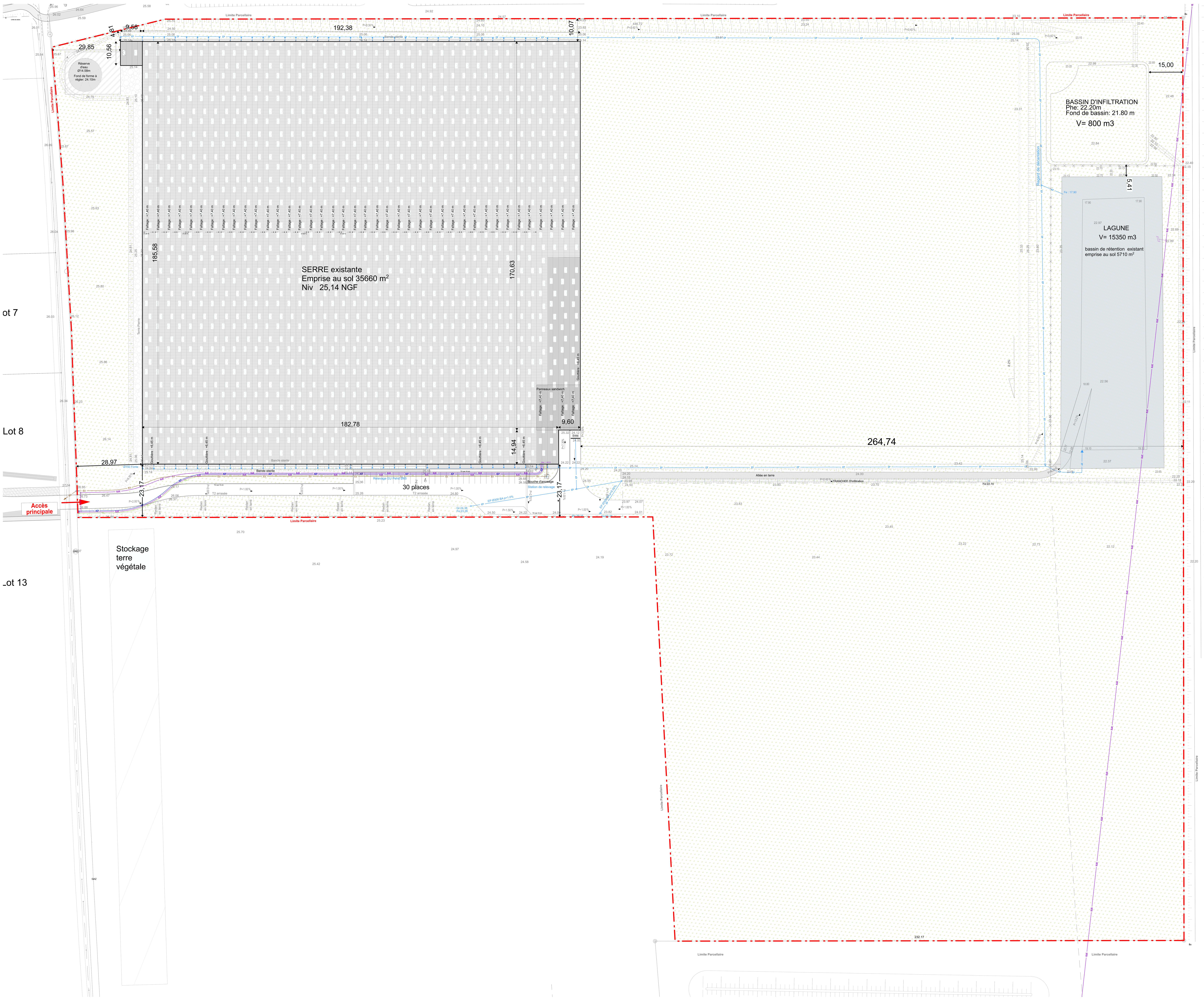

ABC 14

Extension SERRE

5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES

PC2.1	03	Plan de masse actuel	
Maître d'ouvrage	ABC 14	Dessin : OR/AS	Date de création : 30/04/2024
Adresse	5 Rue du four à Chaux COLOMBELLES 14460	Format d'édition : 118,9 x 84,1 cm	
Adresse du chantier	5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES	Ech : 1:500e	0 10 20
Ind.	Date	Dess.	Modifications

Dupont-Nicolay-RATTIER Architecture devient...
Rattier & Associés
treize ARCHITECTURE
13 av. de Cambridge CITIS
14200 Hérouville-St-Clair
02 31 53 42 42
dessin@13-architecture.fr

Ce document est notre propriété exclusive, il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite
Plan exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives et ne pouvant servir de plan d'exécution

/Volumes/Partage/Affaires/Chantiers/23041-ABC14-COLOMBELLES/10• DESSIN/23041-PC -ABC 14 EXTENSION Serre.pln

N° de dossier : 23041

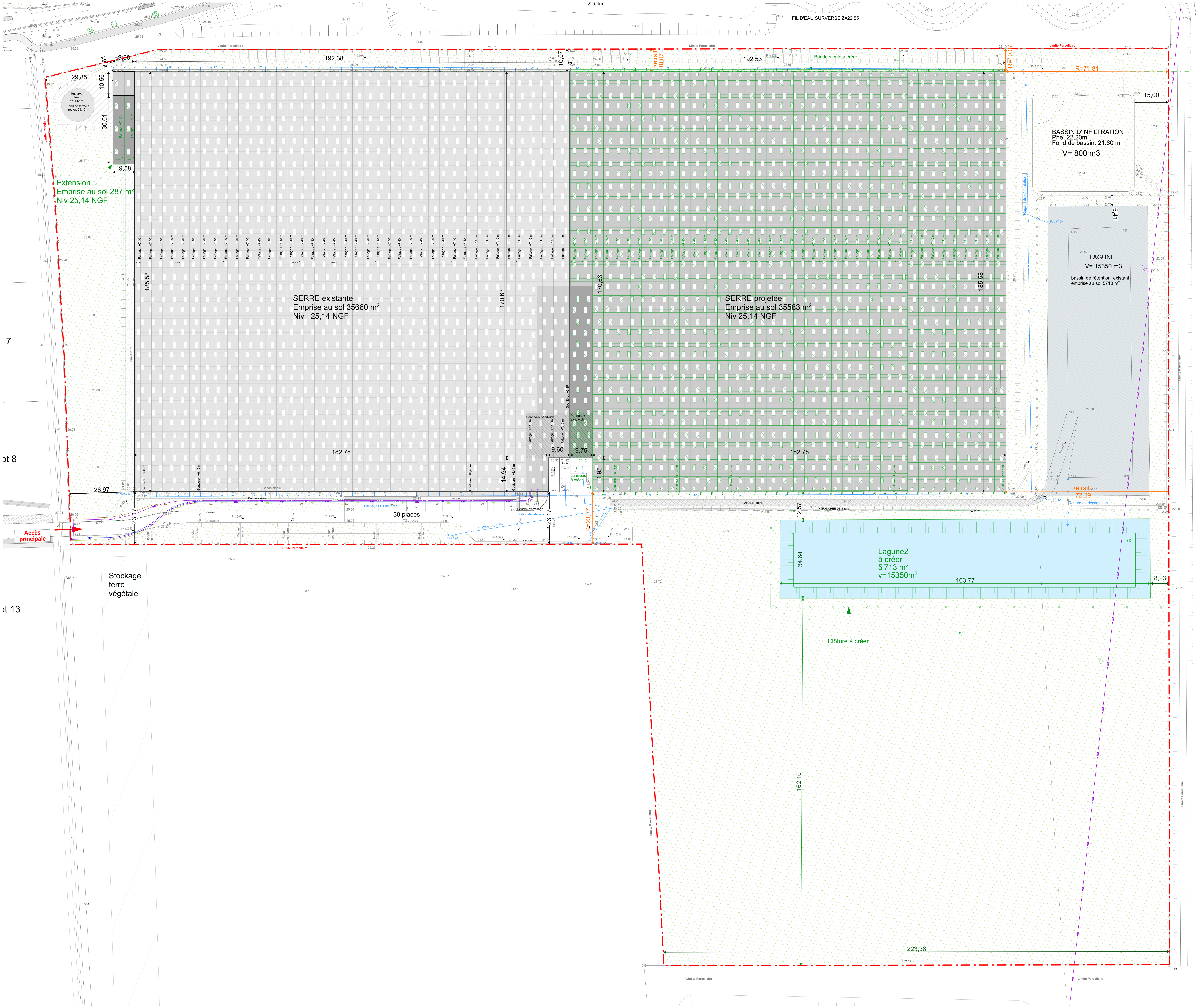

N

Surface Parcelle :149 502 m²
Emprise bâtiments existants 35827 m²
Emprise projetée 35870 m²
Surface plancher bâtiment existant 35638 m²
Surface plancher de l'extension 35861 m²

Légende réseaux :

- Eaux Pluviales
- Eaux Usées
- AEP
- Télécom
- Electricité

ABC 14

Extension SERRE

5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES

- Existant
- Projeté

PC2.2 04 **Plan de masse projeté**

Maître d'ouvrage	ABC 14	Dessin : OR/AS	Date de création : 30/04/2024
Adresse	5 Rue du four à Chaux COLOMBELLES 14460	Format d'édition : 118,9 x 84,1 cm	
Adresse du chantier	5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES	Ech : 1:500e	0 10 20

Ind.	Date	Dess.	Modifications

Dupont-Nicolay-RATTIER Architecture devient...
Rattier & Associés treize ARCHITECTURE
13 av. de Cambridge CITIS
14200 Hérouville-St-Clair
02 31 53 42 42
dessin@13-architecture.fr

Ce document est notre propriété exclusive, il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite
Plan exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives et ne pouvant servir de plan d'éxécution

/Volumes/Partage/Affaires/Chantiers/23041-ABC14-COLOMBELLES/10• DESSIN/23041-PC -ABC 14 EXTENSION Serre.pln

N° de dossier : 23041

Coupe A-A état actuel

Coupe A-A état projeté

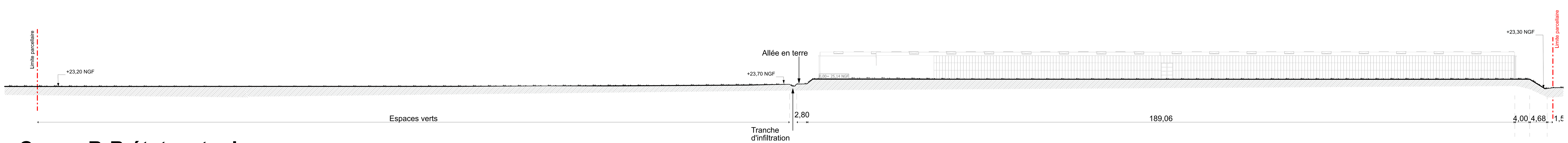

Coupe B-B état actuel

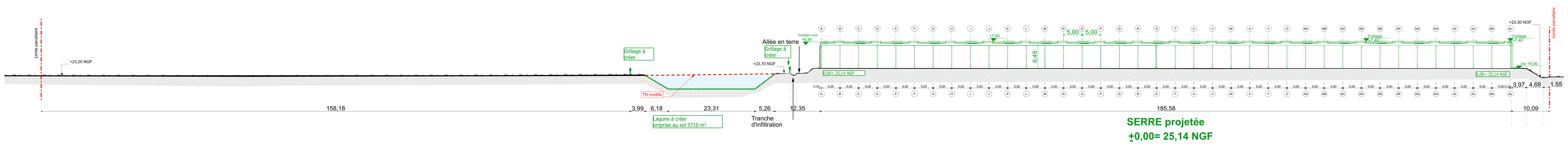

Coupe B-B état projeté

ABC 14

Extension SERRE

5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES

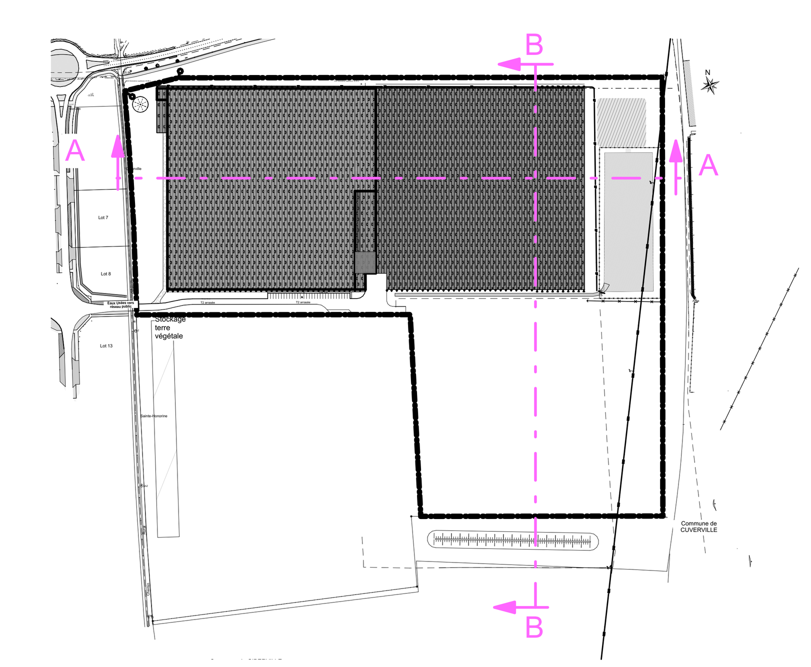

Existant

Projeté

Plan Repèrage coupe

PC 3	20	Coupes - Etat actuel/projeté		
	Maître d'ouvrage	ABC 14	Dessin : OR/AS	Date de création :
	Adresse	5 Rue du four à Chaux COLOMBELLES 14460	Format d'édition : 118,9 x 84,1 cm	
	Adresse du chantier	5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES	Ech : 1:500, 1:5000e	0 10 20
	Ind. / Date	Dess. / Modifications		

Dupont-Nicolay-RATTIER Architecture devient...
Rattier & Associés
trei3e ARCHITECTURE
13 av. de Cambridge CITIS
14200 Hérouville-St-Clair
02 31 53 42 42
dessin@13-architecture.fr

Ce document est notre propriété exclusive, il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite
Plan exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives et ne pouvant servir de plan d'éxécution

/Volumes/Partage/Affaires/Chantiers/23041-ABC14-COLOMBELLES/10• DESSIN/23041-PC -ABC 14 EXTENSION Serre.pln

N° de dossier : 23041

Le projet a pour objet l'extension d'une serre existante située sur la commune de Colombelles (14460).

1- État initial du terrain

a- Contexte Cadastral :

Le terrain regroupe 32 parcelles , référencées sous la section BH pour un total de 149 502 m2 .

000 BH 273	60 m²	000 BH 265	1676 m²
000 BH 258	86 m²	000 BH 272	286 m²
000 BH 247	8464 m²	000 BH 279	9 m²
000 BH 267	2393 m²	000 BH 259	24420 m²
000 BH 246	7738 m²	000 BH 245	4773 m²
000 BH 243	10847 m²	000 BH 257	329 m²
000 BH 262	23178 m²	000 BH 282	18 m²
000 BH 285	13 m²	000 BH 244	6564 m²
000 BH 251	9474 m²	000 BH 266	4143 m²
000 BH 192	2806 m²	000 BH 276	51 m²
000 BH 268	4633 m²	000 BH 254	192 m²
000 BH 281	201 m²	000 BH 252	857 m²
000 BH 278	78 m²	000 BH 263	22599 m²
000 BH 275	337 m²	000 BH 260	1897 m²
000 BH 190	7606 m²	000 BH 284	268 m²
000 BH 269	3505 m²	000 BH 264	1 m²

L'accès et la sortie du site se trouvent au Nord-ouest, depuis la rue Sainte-Honorine qui dessert le terrain. Le site présente une serre en verre d'une surface de plancher de 35 638 m². Une zone de parking, d'environ 30 places, existe au sud du terrain.

b- Contexte paysager :

Au nord-est : Bassins d'infiltration publics et Route D 226 .
Au sud-est : Limite de Cuverville , bâtiments d'activité et bassin EP .
Au nord-ouest : Chemin rural de Saint-Honorine et bâtiments d'activité .
Au sud-ouest : Terrain non bâti à usage agricole .

2-Projet :

a- L'aménagement du terrain en indiquant ce qui est modifié ou supprimé :

Le projet se compose de deux extensions :
- La construction d'une serre en partie Nord Est du terrain dont la surface plancher est 35 574 m²
- L'extension de la chaufferie existante en partie Nord Ouest dont la surface plancher est 287 m²

• Accès zone de livraison, parking :
L'accès existant à l'ouest de la parcelle sera conservé, et l'aire de stationnement sera suffisante pour permettre le stationnement des véhicules du personnel.

• Gestion des eaux usées :
Il n'y aura pas de changement car il n'y a pas de sanitaires dans l'extension . les sanitaires des locaux des salariés existants sont reliés au réseau communal d'assainissement collectif.

• Gestion des eaux pluviales :
Actuellement , les eaux de pluie sont récupérées et envoyées vers un ouvrage de stockage appelé "lagune" d'un volume de 15000 m³ . en sortie de ce bassin , et dans le cas où l'ouvrage est à pleine charge, l'excédent des eaux de ruissellement des toitures sont dirigées vers un bassin d'infiltration aménagée de manière écologique .
Quant à l'extension, les eaux de pluie seront également récupérées et envoyées par des canalisations vers un nouvel ouvrage de stockage "lagune" dont le volume est 15000m³ en assurant la connexion entre les deux lagunes par des regards existants .
En se basant sur la pluviométrie moyenne à Caen Carpiquet 1991-2020 et les besoins en irrigation qui étaient indiqués dans le dossier précédent, les deux lagunes de 15000 m³ ne devraient théoriquement jamais déborder.
Sur la base du coefficient de perméabilité de l'étude de sol, le bassin d'infiltration actuel (2000 m²) permet d'infiltrer 10 l/s.

La gestion des eaux de voirie restera inchangée . Elles sont dirigées vers la tranchée d'infiltration afin d'écarter tout risque de pollution des eaux destinées à l'irrigation des cultures .

b- L'implantation , l'organisation , la composition et le volume des constructions nouvelles notamment par rapport aux constructions et paysages avoisinants :

La nouvelle serre sera implantée dans la partie Sud -est de l'unité foncière. Elle respectera les règles d'implantation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en étant placée à un retrait minimal de 10,07 mètres des limites séparatives. La hauteur de faitage sera identique à celle de la serre existante, soit 7,42 mètres.
L'extension de la chaufferie viendra en prolongement de l'existante sur une longueur de 30,00 m .

c- Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain :

Les clôtures et aménagements situés en limite du terrain resteront inchangés.

d- Les matériaux et les couleurs des constructions :

les matériaux employés au projet seront identique à ceux de la serre existante pour assurer la continuité visuelle de la construction.

- Façades :

  Sur la façade sud de la serre existante, 3 châssis seront ajoutés.

  Les façades Sud-Ouest et Sud-Est de la nouvelle serre seront traitées avec deux tiers de panneaux en polycarbonate opaque blanc et un tiers en verre clair. En revanche, la façade Nord-Est sera entièrement traitée avec des panneaux en polycarbonate.
  Quant à l'extension de la chaufferie, elle sera également traitée avec des panneaux en polycarbonate opaque blanc .

- Toiture :

  Pour la serre projetée, la toiture sera de type multi-pente à 21 % avec une couverture en verre transparent sur la plus grande partie , la zone quai étant traitée en panneau sandwich blanc .
  L'extension de la chaufferie, elle sera traitée comme le local existant, avec une couverture en verre opaque blanc.

- Menuiseries extérieures :

  Châssis en aluminium teinté RAL 7016.

e- Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ;

Aucune plantation actuellement sur le site à vocation agricole . Il n'est pas prévu d'en planter .

f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement :

L'accès existant au site sera conservé . Un quai de livraison sera ajouté pour la serre projetée. Pour cela, une pente sera créée pour descendre de 1,20 mètre devant le quai de livraison.

Ce document est notre propriété exclusive, il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite - Plan exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives et ne pouvant servir de plan d'exécution

ABC 14

Extension SERRE

5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES

Existant

Projeté

PC — Plan RDC

Maître d'ouvrage	ABC 14	Dessin : OR/AS	Date de création :
Adresse	5 Rue du four à Chaux COLOMBELLES 14460	Format d'édition : 118,9 x 84,1 cm	
Adresse du chantier	5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES	Ech : 1:500e	0 10 20

Ind.	Date	Dess.	Modifications

Dupont-Nicolay-RATTIER Architecture devient...
Rattier & Associés
treI3e ARCHITECTURE
13 av. de Cambridge CITIS
14200 Hérouville-St-Clair
02 31 53 42 42
dessin@13-architecture.fr

Ce document est notre propriété exclusive, il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite
Plan exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives et ne pouvant servir de plan d'éxécution

/Volumes/Partage/Affaires/Chantiers/23041-ABC14-COLOMBELLES/10• DESSIN/23041-PC-ABC 14 EXTENSION Serre.pln

N° de dossier : 23041

ABC 14

Extension SERRE

5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES

PC

Attestation Thermique

ABC 14
5 Rue du Four à Chaux
14460 COLOMBELLES
Tél : 02 31 75 67 99
SIRET 837 504 794 00012 - APE 0113Z

Maître d'ouvrage	ABC 14
Adresse	5 Rue du four à Chaux COLOMBELLES 14460
Adresse du chantier	5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES

Dessin : OR/AS

Date de création : 03-05-2024

Ind.	Date	Dess.	Modifications

Dupont-Nicolay-RATTIER Architecture devient...
Rattier & Associés
treize ARCHITECTURE
13 av. de Cambridge CITIS
14200 Hérouville-St-Clair
02 31 53 42 42
dessin@13-architecture.fr

Ce document est notre propriété exclusive, il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite
Plan exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives et ne pouvant servir de plan d'éxécution

/Volumes/Partage/Affaires/Chantiers/23041-ABC14-COLOMBELLES/10• DESSIN/23041-PC -ABC 14 EXTENSION Serre.pln

N° de dossier : 23041

– **ATTESTATION THERMIQUE –**

- ABC 14 -

6 Rue du four à chaux 14460 Colombelles

Extension d'une serre

6 Rue du four à chaux 14460 Colombelles

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Attestation de prise en compte de la Règlementation Thermique :

Je soussigné, Monsieur RATTIER Olivier, représentant de la SARL 13 ARCHITECTURE, architecte en charge de la réalisation de la présente demande de permis de construire relatif à l'extension d'une serre existante située 6 rue du four à chaux 14460 à COLOMBELLES, atteste que l'extension créée est une serre à température contrôlée. Le projet rentre donc dans le cadre du bâtiment ou partie de bâtiment qui, en raison de contraintes spécifiques liées à son usage, doit garantir des conditions particulières de température, d'hygrométrie et de qualité de l'air et nécessitant, de ce fait, des règles particulières ; en conséquence, le projet n'est pas soumis à la réglementation RT 2012 tel que prévu à l'Art. 1er, titre 1er de l'arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétiques.

Le 03 Mai 2024

à Hérouville-Saint-Clair,

Signature :

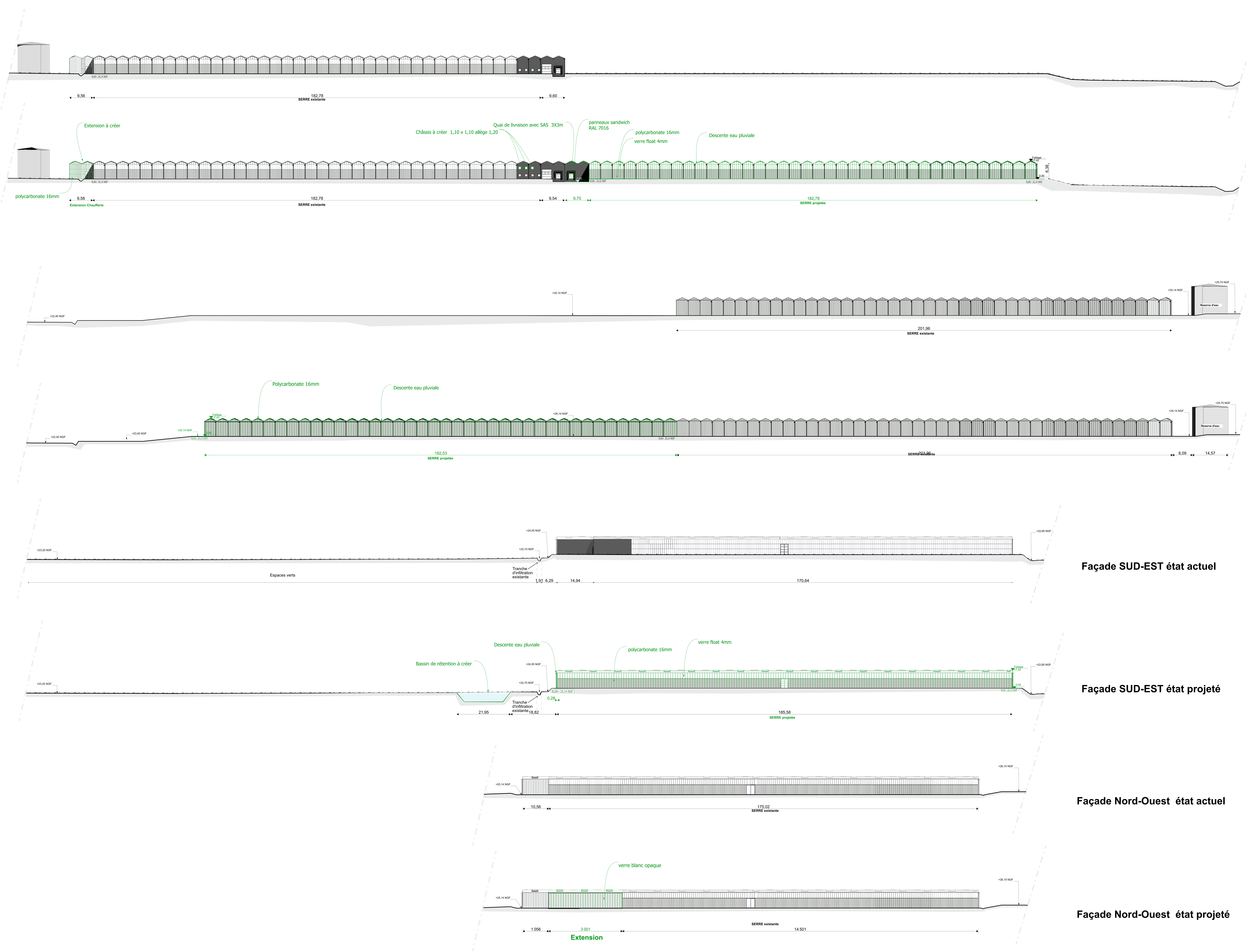

Façades SUD-Ouest état actuel

Façades SUD- Ouest état projeté

Façade NORD- EST état actuel

Façade NORD - Est état projeté

Façade SUD-EST état actuel

Façade SUD-EST état projeté

Façade Nord-Ouest état actuel

Façade Nord-Ouest état projeté

ABC 14

Extension SERRE

5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES

Existant

Projeté

PC5	30	Façades

Maître d'ouvrage	ABC 14	Dessin : OR/AS	Date de création : 30/04/2024
Adresse	5 Rue du four à Chaux COLOMBELLES 14460	Format d'édition : 118,9 x 84,1 cm	
Adresse du chantier	5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES	Ech : 1:500e	0 10 20

Ind.	Date	Dess.	Modifications

Dupont-Nicolay-RATTIER Architecture devient...
Rattier & Associés treize ARCHITECTURE
13 av. de Cambridge CITIS
14200 Hérouville-St-Clair
02 31 53 42 42
dessin@13-architecture.fr

Ce document est notre propriété exclusive, il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite
Plan exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives et ne pouvant servir de plan d'éxécution

/Volumes/Partage/Affaires/Chantiers/23041-ABC14-COLOMBELLES/10• DESSIN/23041-PC-ABC 14 EXTENSION Serre.pln

N° de dossier : 23041

ABC 14	Extension SERRE	5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES

Existant

projeté

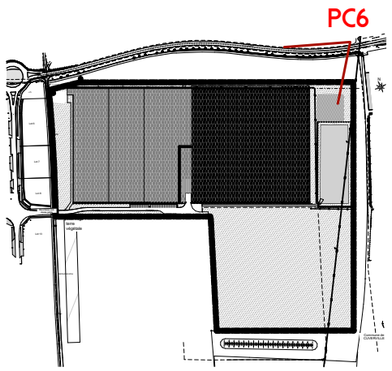

Dupont-Nicolay-RATTIER Architecture devient...
Rattier & Associés treize ARCHITECTURE
13 av. de Cambridge CITIS
14200 Hérouville-St-Clair
02 31 53 42 42
dessin@13-architecture.fr

ABC 14	5 Rue du four à Chaux COLOMBELLES 14460	PC 6	60	Insertion du projet dans son environnement					Dessin. OR/AS	Sans échelle	Date de création : 30/04/2024	N° de dossier : 23041
Adresse chantier	5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES			Ind.		Date		Dessin.		Modif.				Format A3 - paysage

Ce document est notre propriété exclusive, il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite - Plan exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives et ne pouvant servir de plan d'exécution

/Volumes/Partage/Affaires/Chantiers/23041-ABC14-COLOMBELLES/10• DESSIN/23041-PC -ABC 14 EXTENSION Serre.pln

ABC 14	Extension SERRE	5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES

PC7

PC8

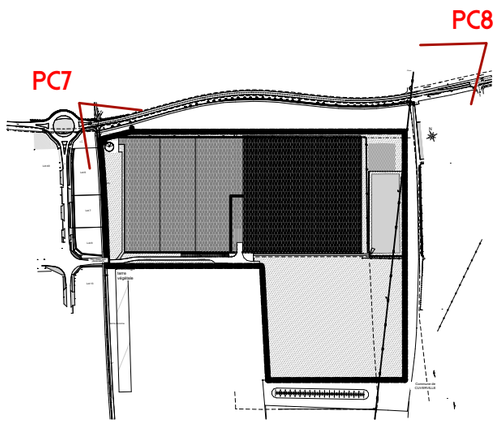

PC8

Dupont-Nicolay-RATTIER Architecture devient...
Gontier & Associés treize ARCHITECTURE
13 av. de Cambridge CITIS
14200 Hérouville-St-Clair
02 31 53 42 42
dessin@13-architecture.fr

ABC 14	5 Rue du four à Chaux COLOMBELLES 14460	PC 7-8	61	Photographies permettant de situer le terrrain dans l'environement proche et lointain				Sans échelle	Date de création : 30/04/2024	N° de dossier : 23041
Adresse chantier	5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES			Ind.	Date	Dess.	Modif.	Dessin. OR/AS	Format A3 - paysage	

Ce document est notre propriété exclusive, il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite - Plan exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives et ne pouvant servir de plan d'exécution

/Volumes/Partage/Affaires/Chantiers/23041-ABC14-COLOMBELLES/10• DESSIN/23041-PC -ABC 14 EXTENSION Serre.pln

ABC 14	Extension SERRE	5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES

PC7

PC8

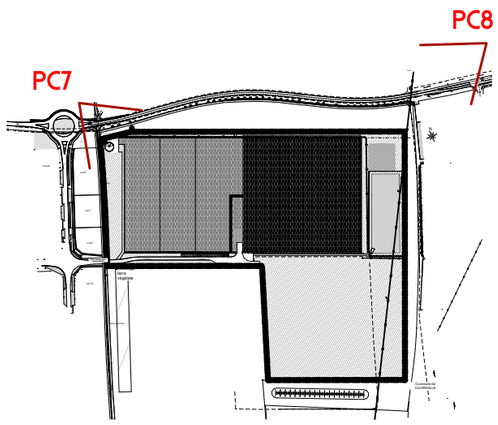

PC8

Dupont-Nicolay-RATTIER Architecture devient...
Gontier & Associés treize ARCHITECTURE
13 av. de Cambridge CITIS
14200 Hérouville-St-Clair
02 31 53 42 42
dessin@13-architecture.fr

ABC 14	5 Rue du four à Chaux COLOMBELLES 14460	PC 7-8	61	Photographies permettant de situer le terrrain dans l'environement proche et lointain				Sans échelle	Date de création : 30/04/2024	N° de dossier : 23041
Adresse chantier	5 Rue du four à Chaux 14460 COLOMBELLES			Ind.	Date	Dess.	Modif.	Dessin. OR/AS	Format A3 - paysage	

Ce document est notre propriété exclusive, il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite - Plan exclusivement destiné à l'obtention des autorisations administratives et ne pouvant servir de plan d'exécution

/Volumes/Partage/Affaires/Chantiers/23041-ABC14-COLOMBELLES/10• DESSIN/23041-PC -ABC 14 EXTENSION Serre.pln